

A. légales

Avis d'apport de fonds de commerce

Suivant acte sous signature privée en date du 01/12/2021 à LE PASSAGE, M. Thibault POULET-MARSHALL dmt 75 Chemin de Chelieu 38490 LE PASSAGE, a fait apport à la Société TPM MACONNERIE, Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, dont le siège est 75 Chemin de Chelieu 38490 LE PASSAGE, d'un fonds de commerce de maçonnerie, exploité 1009 Route du Vieux Saint-Ondras - 38490 SAINT ONDRAS, non inscrit au registre du commerce et des sociétés, dont le numéro SIREN est le 803 138 056. Cet acte a été enregistré auprès de la recette des impôts de Vienne, sous le numéro 2021 00062178, référence 3804P052021 A 01892, le 10/12/2021 préalablement à la présente publicité. Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de quarante mille euros (40 000 euros). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/12/2021. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à M. Thibault POULET-MARSHALL, de 4 000 parts sociales de la Société TPM MACONNERIE. La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 01/12/2021 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte. Les créanciers de l'apporteur disposeront d'un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Vienne.

Avis de dissolution

SCI 911 Société civile immobilière Au capital de 1 000,00 euros Siège social : 45 Rue de la Rivoire - Résidence des Erables - 38300 BOURGOIN-JALLIEU RCS Vienne 495 367 914 ASSP du 01/12/2021 la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Pierre ZANZI dmt Avenue Henri Barbusse - 38300 BOURGOIN-JALLIEU, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est Avenue Henri Barbusse - 38300 BOURGOIN-JALLIEU, au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de Vienne.

LE MOULIN DU VILLAGE SAS

au capital de 100 euros Siège social : 24 rue la-martine, 38320 EYBENS RCS de GRENOBLE 841 632 110 Le 31/08/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Mohamadou SIBY, 91 avenue Jean Perrot, 38100 GRENOBLE et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS de GRENOBLE

Avis de clôture de liquidation

UPAWS ACCOMPAGNEMENT, SAS au capital de 500 euros - Siège social : 15 RUE DE LA BACHARDE, 38450 LE GUA - RCS GRENOBLE 831 531 025 - L'assemblée générale du 20/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/12/2021. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce GRENOBLE.

F. COHET

Avis rectificatif

Erratum à l'annonce n°3481 parue le 11 novembre 2021, il y a lieu de préciser que les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Elodie VENTURA, Notaire au sein de la société d'exercice libéral par actions simplifiée « AB2C NOTAIRES » titulaire d'un office notarial à LES ABRETS EN DAUPHINE (Isère), 34 rue Gambetta.

SCI METRAL ET CIE Société Civile Immobilière Au capital de 1 500,00 euros Siège : 44 chemin de Neyroud 38500 COUBLEVIE SIREN N° 449 108 737 RCS DE GRENOBLE « Société en Liquidation » Aux termes d'un PV d'AG en date du 18/11/2021 les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, ont donné quitus au liquidateur et ont constaté la clôture des opérations de liquidation. Le dépôt sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE.

Pour avis et mention, Le Liquidateur

Avis de dissolution et de clôture de liquidation

Lucie, sci au cap. de 800€, 19 ch. du plan et de la feyta 38780 pont eveque. Rcs n°508 520 970. L'age du 31/08/2021 à 16h a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur laurent garetti, 653 rte. nationale, 7 le grand chemin 38121 reventin-vaugris et fixé le siège de liquidation au siège social. L'age du 31/08/2021 à 20h a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de liquidation.

Avis de prorogation de durée

FIDUCIAL
SOFIRAL

BURGY'Z

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 RUE JOSEPH CUGNOT,
38300 BOURGOIN-JALLIEU
RCS VIENNE 897 898 433

Aux termes d'une délibération en date du 17.12.2021, l'AGE des associés de la société BURGY'Z, SAS au capital de 2.000 euros dont le siège social est situé 8 Rue Joseph Cugnot à BOURGOIN JALLIEU (38300), immatriculée au RCS de VIENNE sous le n° 897 898 433, a décidé de proroger de DOUZE (12) mois la date de clôture du premier exercice social, soit jusqu'au 31.12.2022 et de modifier en conséquence l'article 32 EXERCICE SOCIAL. L'AGE a également décidé de supprimer l'article 15 relatif à l'exclusion d'un associé. En conséquence de ce qui précède, l'AGE a décidé de procéder à la renumérotation de l'ensemble des articles des statuts qui seront ainsi numérotés de 1 à 42 sans aucune autre modification que celles-ci-dessus visées.
POUR AVIS
Le Président

Avis SAFER



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 38 20 0187 01 : superficie totale : 9 ha 40 a 08 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation et d'exploitation ensemble. Parcellaire : CHARANCIEU (7 ha 10 a 98 ca) - 'Du riboulet' : D- 152 - 'Le riboulet' : D- 153(J)- 153(K)- 279[151]- 280[151](J)- 280[151](K)- 281[151]. SAINT-ONDRAS (2 ha 29 a 10 ca) - 'Brocardière' : A- 215- 260[214]. Zonage : CHARANCIEU : A SAINT-ONDRAS : RNU. Libre
AS 38 20 0157 04 : superficie totale : 2 ha 68 a 01 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : FRONTONAS (2 ha 68 a 01 ca) - 'Charamel' : B- 369- 897[368] - 'Le miere' : B- 314- 315- 753[316]. Zonage : FRONTONAS : A. Loué sur une partie de la surface
AS 38 21 0218 01 : superficie totale : 6 ha 30 a 84 ca dont 62 a 25 ca cadastrés en bois. Agri. Bio. : non. Bâti : Bâtiments d'habitation. Parcellaire : SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE (6 ha 30 a 84 ca) - 'De fourmet' : A- 230[159] - 'En perrot' : A- 158- 213[160]- 232[215](J)- 232[215](K) - 'Haut serrein' : AD- 48- 49- 50- 51- 52- 53. Zonage : SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE : A - N. Libre
AS 38 21 0224 01 : superficie totale : 7 ha 64 a 57 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : OYTIER-SAINT-OBLAS (7 ha 64 a 57 ca) - 'La gde fromentiere' : AE- 7. Zonage : OYTIER-SAINT-OBLAS : RNU. Loué sur toute la surface
AS 38 21 0222 01 : superficie totale : 4 ha 66 a 38 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : OYTIER-SAINT-OBLAS (4 ha 66 a 38 ca) - 'La gde fromentiere' : AE- 1- 2- 3- 9. Zonage : OYTIER-SAINT-OBLAS : RNU. Loué sur toute la surface
CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 08/01/2022 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction38@safer-aura.fr (voir par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 44, avenue Marcellin Berthelot - 38029 GRENOBLE Cedex 02 - Tél : 04.38.49.91.30 Mail : direction38@safer-aura.fr.

En bref

Aides génétiques Plan filière ovine



Les aides régionales à l'« Amélioration du potentiel de cheptel » sont renouvelées pour 2022. Sont éligibles les éleveurs > 50 aides ovines.

Sont aidés :

- Les achats de minimum 20 agnelles qualifiées/an (<12 mois, issues de mères à bélier, mères à agnelles).
- Les achats de minimum 1 bélier inscrit/an (<24mois)

Contrats de 3 ans (achat chacune des 3 années), en partenariat avec l'Organisme de sélection et/ou l'Organisation de producteurs. L'aide est en moyenne de 28€/agnelle et de 180€/bélier. Adhérent de la coopérative : prendre contact avec le technicien. Sinon, envoyer un mail à catherine.venineaux@isere.chambagri.fr

Idée cadeaux de Noël

BEAU LIVRE / Vingt ans après *Saisons en pente*, le photographe Jean-Luc Joseph publie un nouvel ouvrage sur les figures du Val-d'Arly, qu'il arpente depuis les années 70.

Une histoire alpine

L'histoire alpine que raconte Jean-Luc Joseph à travers ses photographies témoigne d'une vie paysanne têtue. Celle qui façonne le Val-d'Arly depuis des lustres. Entretenu avec soin, paysages, villages et troupeaux paraissent immuables. Le mont Charvin veille sur eux, indifférent au temps qui passe, au changement climatique, à certains abandons, à cette forêt qui gagne, qui grignote prairies et alpages au fil du temps. Les femmes et les hommes, eux, s'acharnent. Ils continuent de vivre, de labourer, de s'entraider, de se marier et de blaguer au café. A mille lieux du folklore, l'ouvrage du photographe-ethnologue esquisse un archétype de vie montagnarde. Certes, on aperçoit ici un étendard, là un tablier aux armes d'Héry. Mais les foins, les coupes de bois, la neige, la brume, les animaux et les gens de cette alpe disent bien plus que leur ancrage savoyard. Le



noir et blanc invite aux allers-retours dans le temps, pointant les permanences bien plus que les différences. Sans nostalgie. ■

Marianne Boilève

Une histoire alpine, textes et photos de Jean-Luc Joseph. Préfacé par l'ethnologue Guillaume Lebaudy. Auto-édition. 208 pages. 30 euros.

ROMAN / Un road trip décalé dans le Vercors.

Après le ski, les autres

Ça commence à Paris, ou plutôt sur le toit de la tour Vercors à Grenoble. Et puis, c'est la chute libre, comme un road trip à l'envers, l'appel de la montagne sur un malentendu. Les auteurs d'Après-ski, Johann Pellicot et Sophie Rodriguez, imaginent - les ont-ils vécus ? - les vacances de trois citoyens partis faire du ski dans le Vercors. Bourrés de préjugés, ils déchaussent rapidement et se laissent porter au fil de leurs rencontres avec les vertacomériens. L'écriture de ce roman narratif est vive, le ton est ironique, un poil désabusé, très millénial, mais profondément humain. Car le récit est marqué par la volonté d'aller au-delà de l'autre. S'en suit une série de portraits, comme des guides bienveillants pour les trois protagonistes en pleine initiation. Le point d'orgue est sans doute la révélation - « C'est plutôt rare quelqu'un qui débarque là sans rien connaître à l'histoire de l'endroit » - lorsqu'ils comprennent combien certains lieux, si propices à la balade en chiens de traîneau, sont marqués dans leur pierre par la Résistance et sa terrible répression. Les planeurs atterrissent, mais l'accueil

est chaleureux, et le ton original fait de cet ouvrage une ode au Vercors singulièrement décalée. ■

Isabelle Doucet

Après-ski, Johann Pellicot et Sophie Rodriguez, roman d'ouïction, Glénat, 239 p., 19,95 euros.

